

SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

Séance régulière du conseil sous la présidence de madame Thérèse Ménard-Théroux mairesse, tenue le 10 janvier 2011 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Thérèse Ménard-Théroux, Maire, mairesse
Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4, est absent.

Est également présent, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Madame la mairesse souhaite une Bonne Année à tous.

Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre et de la séance régulière du 13 décembre 2010;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Paiement des factures;
- 7.- Compte-rendu des comités;
- 8.- Internet Haute Vitesse;
- 9.- Politique de gestion contractuelle;
- 10.- Site Web;
- 11.- Taxe d'accise (résolution);
- 12.- Varia ouvert;
- 13.- Période de questions;
- 14.- Fin de la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

2011-001 résolution no 2011-001

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 10 janvier 2011 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre et de la séance régulière du 18 décembre 2010.

Séance extraordinaire du 18 décembre 2010

2011-002 résolution no 2011-002

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2010 est adopté.

ADOPTÉ

Séance régulière du 18 décembre 2010

2011-003 résolution no 2011-003

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 18 décembre 2010 est adopté.

ADOPTÉ

4) Période de questions

Madame Ghislaine Giard pose différentes questions relativement aux dépenses encourues lors des pluies survenues en octobre 2010 ainsi que des questions concernant le budget de Loisirs 4 Horizon auxquelles Madame la mairesse lui répond.

5) Correspondance

Liste du courrier reçu en décembre 2010 et remis aux élus municipaux lors de la séance régulière de janvier 2011.

A- Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie:

2^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie. Demande de proclamer les journées de persévérance scolaire.

2011-004 *résolution no 2011-004*

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil municipal de Newport proclame du 14 au 18 février 2011 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Newport.

ADOPTÉ

****B- Ville de East Angus:**

Copie de résolution relativement à l'Aréna Robert Fournier – Équipement supralocal.

C- Conseil Loisir MRC du Haut St-François:

Cueillette de projets en loisir 2011, la date limite de dépôt des projets est le 31 mars 2011.

D- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

La municipalité recevra 3 805.93\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

E- Fondation Louis St-Laurent:

Campagne de financement et recrutement.

F- Les Fleurons du Québec:

Invitation à participer à la 6^e édition des Fleurons du Québec.

G- Ville de Cookshire-Eaton:

Copie de résolution afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour le nettoyage de la rivière Eaton.

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution et suite à des demandes reçues au bureau municipal concernant la problématique

d'accumulation et de déplacement des sédiments dans la rivière Eaton suggèrent d'adopter une résolution d'appui.

2011-005 résolution no 2011-005

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François a adopté une politique de gestion des cours d'eau;

ATTENDU que la gestion du bassin versant de la rivière Eaton est inscrite dans cette politique;

ATTENDU que le bassin versant de la rivière Eaton couvre les territoires des municipalités de Cookshire-Eaton, East Angus, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et Westbury;

ATTENDU la problématique d'accumulation et de déplacement des sédiments dans la rivière Eaton;

ATTENDU les demandes répétées des propriétaires riverains pour que la municipalité procède au nettoyage afin de freiner l'érosion des berges et l'accumulation des sédiments rendant propice la formation d'embâcles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt et résolu :

QUE la Municipalité de Newport demande à la MRC du Haut-Saint-François de s'adresser au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder au nettoyage de la rivière Eaton;

QUE les municipalités d'East Angus, Cookshire-Eaton, Saint-Isidore-de-Clifton et Westbury informent la Municipalité de Newport de leur intention en ce qui a trait à cette demande;

QU'une rencontre entre les municipalités concernées soit organisée afin de coordonner les actions à entreprendre.

ADOPTÉ

H- Conférence régionale des élus de l'Estrie:

Bulletin d'information de la Cré de l'Estrie.

I- Comité loisir de la MRC du HSF:

Calendrier des rencontres 2011 du CA.

J- Jerry Espada, CLD:

Information sur le Pacte rural et la politique de rurbanisation.
Date limite de dépôt de projets au pacte rural : 15 février.

K- Fédération Québécoises des Municipalités:

Calendrier de formations offertes en 2011.

L- MRC du Haut Saint-François:

Copie des règlements modifiant le schéma d'aménagement.

M- Union des municipalités du Québec:

Invitation à participer à la 7^e édition du mérite Ovation municipale.

****N- Ville de East Angus :**

Copie de résolution relatif à la tarification à la Cour Municipale.

O- L'Arbre Plus:

Bulletin d'information.

P- MRC du HSF et FQM:

Demande d'appuyer par résolution que la FQM plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement.
La décision est reportée.

2011-006 *résolution no 2011-006*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance soit mise en filière.

ADOPTÉ

6) Paiement des factures

Liste des comptes à payer en date du 2010-12-31

9	Infotech	4 304.40 \$
11	Bell Canada	77.19 \$
13	Monty Coulombe senc	6 053.22 \$
17	Transport du Bonheur	2 795.00 \$
20	Matériaux Prévost Inc.	51.66 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc.	50 173.80 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François	155.26 \$
27	Groupe Ultima inc.	4 599.00 \$
33	Fonds de l'information foncière	20.00 \$
37	Hydro-Québec	311.44 \$
58	Les Entreprises Robert Verret inc.	284.46 \$
93	Signalisation de l'Estrie inc.	82.97 \$
216	Fontaine électronique	38.17 \$
238	Lise Houle	202.31 \$
257	Régie Haut St-François et Sherbrooke	889.11 \$
259	9090-8732 Québec Inc.	2 572.36 \$
267	Carl Vallières	140.00 \$
293	B2B2C	183.22 \$
	<i>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</i>	72 933.57 \$
	<i>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</i>	
	Stanley Taylor (Déneigement Décembre)	43 578.41\$
	Fernand Boutin (déneigement – 1 ^{er} versement)	525.00 \$
	Thérèse Ménard-Théroux (déplacement nov. déc)	293.40 \$
	Geneviève Lussier (1 ^{er} versement site web)	750.00 \$
	Salaire de Décembre	5 432.50 \$
	Salaire du Conseil	2 698.00 \$
	Remises gouvernementales	6 786.83 \$
	<i>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</i>	60 064.14 \$
	<i>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</i>	132 997.71 \$

2011-007 *résolution no 2011-007*

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisé à payer les comptes du mois de la municipalité tels que présentés.

ADOPTÉ

7) Compte-rendu des comités

En loisirs, la Conseillère Jacqueline Désindes informe des activités à venir à St-Mathias, du projet Pacte rural à finaliser.

Le comité de voirie informe que peu de plaintes on été reçues à date.

8) Internet Haut Vitesse

Rien à ajouter pour le moment, la municipalité est toujours en attente de l'installation de la tour.

9) Politique de gestion contractuelle

2011-008 *résolution no 2011-008*

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 2010-001

Attendu qu'a été sanctionné par l'Assemblée nationale, le 1^{er} mars 2010, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (L.Q., 2010, chapitre 1);

Attendu que cette loi a été modifiée par la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q., 2010, chapitre 18), sanctionné le 12 juin 2010;

Attendu que ces deux lois prescrivent notamment que les municipalités assujetties au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) doivent, au plus tard le 1^{er} janvier 2011 adopter une politique de gestion contractuelle;

Attendu que la politique doit notamment prévoir :

- 1- des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- 4- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 6- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Attendu que le conseil a examiné un projet de politique de gestion contractuelle dont le texte est identifié «Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Newport 2010-01»;

A ces causes, sur proposition du conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu :

D'adopter comme politique de gestion contractuelle de la Municipalité, la politique contenue au document identifié «Politique de gestion contractuelle de la municipalité de Newport 2010-01» selon ce qui suit :

Cette politique est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉ

10) Site Web

Madame la mairesse informe que le site sera officiellement ouvert le 11 janvier 2011.

11) Taxe d'Accise

2011-009 résolution no 2011-009

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

12) Varia ouvert

13) Période de Questions

Monsieur Robert Burns demande les frais encourus par les travaux de niveleuse en 2010. Madame la mairesse donne un chiffre approximatif et l'invite à passer au bureau municipal pour la validation.

14) Fin de la séance

2011-010 résolution no 2011-010

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 10.
ADOPTÉ

Thérèse Ménard-Théroux, mairesse

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière